

AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Émetteur assujetti

NAV Energy Trust

2. Date du changement important

Le 29 décembre 2003

3. Communiqué de presse

Des communiqués de presse divulguant les renseignements exposés dans le présent avis de changement important ont été émis le 30 décembre 2003 par Canada NewsWire de Calgary, en Alberta, et diffusés par l'entremise de celle-ci; ils devraient avoir été reçus, dans le cours normal de leur diffusion, par les commissions des valeurs mobilières des territoires où NAV Energy Trust est un « émetteur assujetti » et par les bourses auxquelles les titres de NAV Energy Trust sont inscrits et affichés à des fins de négociation.

4. Sommaire du changement important

NAV Energy Trust (« NAV Energy Trust » ou la « Fiducie ») et C1 Energy Ltd. (« C1 Energy » ou « C1 ») ont annoncé conjointement, le 30 décembre 2003, que la restructuration de Navigo Energy Inc. (« Navigo » ou la « Société ») au sein de Navigo Energy Trust et de C1 Energy avait été réalisée.

5. Description complète du changement important

NAV Energy Trust (« NAV Energy Trust » ou la « Fiducie ») et C1 Energy Ltd. (« C1 Energy » ou « C1 ») ont annoncé conjointement, le 30 décembre 2003, que la restructuration de Navigo Energy Inc. (« Navigo » ou la « Société ») au sein de NAV Energy Trust et de C1 Energy avait été réalisée.

La Banque de Toronto a approuvé conditionnellement l'inscription à sa cote des parts de fiducie de NAV Energy Trust (symbole boursier « NVG.UN ») et des actions ordinaires de C1 Energy (symbole boursier « CTT »). Il est prévu que la Bourse de Toronto émettra, le 2 janvier 2004, un bulletin indiquant la date à laquelle ces titres commenceront à être négociés. Jusqu'à cette date, les actions ordinaires de Navigo continueront d'être négociées sous le symbole « NVG ».

Comme il a déjà été annoncé, le plan d'arrangement et toutes les résolutions connexes ont été approuvés par la vaste majorité des actionnaires et des titulaires d'options de Navigo. Celle-ci a également obtenu l'approbation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta et de tous les autres organismes de réglementation compétents. Le plan d'arrangement a été réalisé le 29 décembre 2003 et prend effet immédiatement.

Conformément au plan d'arrangement, NAV Energy Trust compte actuellement environ 11,2 millions de parts de fiducie émises et en circulation (compte tenu du regroupement), et sa filiale, Navigo, 1,0 million d'actions échangeables émises et en circulation (compte tenu du regroupement). Dans le cadre du plan d'arrangement, les actionnaires ont choisi de recevoir un nombre d'actions échangeables supérieur au nombre maximal prévu de 1,0 million. Par conséquent, ils recevront, sous réserve de l'arrondissement, un nombre

proportionnel d'actions échangeables calculé selon un facteur de 0,515279 action échangeable par action échangeable qu'il ont demandée et le reste sous forme de parts de fiducie de NAV Energy Trust.

6. Recours à une disposition de confidentialité

Sans objet.

7. Renseignements omis

Sans objet.

8. Membre de la direction principale

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec Thomas P. Stan, président et chef de la direction de Navigo Energy Inc., au (403) 218-3600.

9. Déclaration du membre de la direction principale

Le texte qui précède présente avec exactitude le changement important dont il est question dans les présentes.

FAIT à Calgary, en Alberta, en date du 30 décembre 2003.

(signé) « Thomas P. Stan »
Thomas P. Stan
Président et chef de la direction
de Navigo Energy Inc.

c.c. : Bourse de Toronto